

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-213

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme LAFARIE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, PAULY, PELLARIN, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, MATHIAN.

Suppléants : M. CRAQUELIN.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme MAYORAZ,
MM. FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants : M. GUITTON.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BRUNO, CECCON, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE, TARAGON, WENDLING,
MM. GYSELINCK, MARIAS, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, , MUGNIER,
MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN,
BONTEMPS, BOUCHET, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, FOURNET, GILBERT, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, JAILLET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	108
Présents :	46
Membres habilités à prendre part au vote :	108
Votants :	46
Représentés par mandat :	9

Objet : COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU CHANGEMENT D'OPTION DES COMMUNES DE COMBLOUX ET MONNETIER-MORNEX

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- l'option A qui concerne l'investissement,
- l'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibération des collectivités.

Par délibération du 17 octobre 2022, la commune de COMBLOUX a décidé de transférer cette compétence en option B mais celle-ci n'a pas été confirmée par une délibération concordante du SYANE. Il convient donc de régulariser cette situation.

Par ailleurs, la commune de MONNETIER-MORNEX a transféré la compétence Eclairage Public option B, niveau de service optimal, par délibération du 13 avril 2017.


Elle souhaite aujourd'hui remettre en cause ce choix et reprendre le volet maintenance qui ne pourra se concrétiser qu'au terme des contrats conclus par le SYANE concernant le territoire de cette commune. Par conséquent, le transfert de la compétence option A uniquement interviendra à compter du 1^{er} septembre 2025 selon la volonté de la commune exprimée par une délibération du Conseil municipal du 23 mai 2024.


Jusqu'à cette échéance du 1^{er} septembre 2025, la commune demeure engagée sur l'option B (investissement et exploitation/maintenance).

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence « Eclairage Public » selon l'option B (Investissement et exploitation / maintenance) pour la commune de COMBLOUX,
2. à approuver le transfert de la compétence « Eclairage Public » selon l'option A (Investissement) pour la commune de MONNETIER-MORNEX, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMERIQUE